Commune d'Airvault
1 rue Constant Balquet
79600 AIRVAULT

PUBLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

Séance du 16 novembre 2026

Délibérations 2026-116 à 2026-131



A Airvault, le 18 novembre 2026

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-116

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - DELEGATION DE SIGNATURE

RAPPORT DES DECISIONS PRISES PAR LA MAIRE AU TITRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

5.5 - DEL.2026-116

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions prises par délégation et lui demande de prendre acte de cette information :

Date de signature	N°	Type de délégation	Objet	Observations
29.09.2026	2026-081	Concession de cimetière	Attribution concession N°22-plan 22	
29.09.2026	2026-082	Justice	Action en défense recours de l'association Le rêve de l'Aborigène	
29.09.2026	2026-083	Marchés publics	Avenant 02 – Révision du tarif	JM RESTAURATION
30.09.2026	2026-084	Louage de choses	Location du garage 02 – Rue de la Gare	A compter du 8.10.2026
30.09.2026	2026-085	Louage de choses	Location du garage 03 – Rue de la Gare	A compter du 01.10.2026

Date de signature	N°	Type de délégation	Objet	Observations
05.10.2026	2026-086	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AD 294 – AD 305
05.10.2026	2026-087	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	317 AO 0056
05.10.2026	2026-088	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 117
05.10.2026	2026-089	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 425
14.10.2026	2026-090	Concession de cimetière	Attribution concession n°1142 – Plan 1082	Airvault – 50 ans
14.10.2026	2026-091	Mandat spécial	Attribution sénatoriale	
22.10.2026	2026-092	Marchés publics	MO Aménagement de la rue des Sablières -	2LM LA HAYE FOUASSIERE 13 450 € HT
27.10.2026	2026-093	Assurances	Avenant 01 – Marché d'assurance prévoyance	MNT
27.10.2026	2026-094	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	317 AO 134-135-202-223-251
27.10.2026	2026-095	Subventions	Demande de subvention au CD 79 – Aménagement rue des Sablières C.A.D.S 2022-2028	
27.10.2026	2026-096	Comptabilité	Reprise sur provisions	
28.10.2026	2026-097	Compatibilité	Décision modificative	N°02 - BP
28.10.2026	2026-098	Louage de Choses	Location du garage 07 rue de la Gare	Décision annulée
02.11.2026	2026-099	Concession de cimetière	Attribution concession n°1143 – Plan 1083	Airvault – 30 ans
02.11.2026	2026-100	Concession de cimetière	Attribution concession n° 1144 – plan 1084	Airvault – 50 ans
03.11.2026	2026-101	Marchés publics	Travaux de démolition rue Fribault -Rue de la Fuye	Annule et remplace décision 2026-059
06.11.2026	2026-102	D.P.U.	Renonciation au droit de préemption urbain	AE 272

Abréviations
Droit de préemption urbain : DPU Déclaration d'intention d'aliéner : DIA Mise à disposition : MAD

✓ ***Le Conseil municipal prend acte de la présentation des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été consenties.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-12-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

Le Maire,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-117

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

INSTALLATION DES GROUPES POLITIQUES – COMMUNE D'AIRVAULT

5.2 - DEL.2026-117

M. Le Maire expose
Que le règlement intérieur du Conseil municipal d'Airvault prévoit la possibilité de créer des groupes politiques.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-28 ;
- Vu le règlement Intérieur du Conseil municipal adopté le 22 juin 2026
- Considérant qu'au sein de la collectivité, les conseillers peuvent se constituer en groupes politiques par remise d'une déclaration écrite remise au Maire ;
- Considérant que cette déclaration indique le nom du groupe, la liste de ses membres et des conseillers apparentés, ainsi que le nom de son responsable ;
- Considérant la réception de la déclaration de constitution du groupe politique « Airvault avec Vous » en date du 4 novembre 2026
- Considérant la réception de la déclaration de constitution du groupe politique « Majorité municipale » en date du 6 novembre 2026

M. Le Maire informe le Conseil municipal de la remise des déclarations de constitution des groupes politiques suivants :

- **Groupe AIRVAULT Avec Vous**
  - Responsable : DUPIC Didier
  - Membres : DUPIC Didier, VARLET Charlotte, TEILLET Philippe, LANDA Monique, MILLON Didier.
  - Effectif total : 5 conseillers

- Groupe Majorité municipale

  - Responsable : FOUILLET Olivier
  - Membres : MM. FOUILLET Olivier, BECUE Patrice, BERTRAND David, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, CHARRIER Maryse, CHAUFOURNIER Joëlle, DAMBRINE Frédérique, DERBORD William, GOURDON Samuel, GUILBOT Dominique, JOZEAU Jacky, MANCEAU Mattieu, MICHAUD Wilfried, NIVEAU Nicole, PARTHENAY Frédéric, PRIMAULT Pascal, RENOUX Sandrine, ROUX ROBIC Lydie THIBAUDEAU Pascale.
  - Effectif total : 22 conseillers

✓ ***IL est proposé au Conseil Municipal de :***

- **De prend acte de la constitution et de l'installation des groupes politiques** mentionnés ci-dessus et de la désignation de leurs responsables.

✓ ***Le Conseil municipal prend acte de la constitution des groupes d'élus politiques et entérine leur installation.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-11-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-118

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU COMITE HOLA DE LEPICERIE

5.3 - DEL.2026-118

M le Maire expose

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu les statuts de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif : SCIC Lépicerie,
- Considérant que la Commune d'Airvault doit désigner 1 représentant pour siéger au Comité HOLA

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner un représentant :***
- M. Mattieu MANCEAU

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés, M. Mattieu Manceau en qualité de représentant de la Commune au sein du Comité Hola de lépicerie.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture
079-200085785-20261118-10-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 18-11-2026
Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,
Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-119

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FINANCES – FISCALITÉS

CONVENTION DE REVERSEMENT DE FISCALITE A LA COMMUNE D'ASSAIS – LES – JUMEAUX

7.2 - DEL.2026-119

M. Le Maire expose :

Une convention lie les communes d'Airvault et d'Assais-les-Jumeaux depuis 1992. Celle-ci prévoit le reversement par la commune d'Airvault d'une part de la fiscalité professionnelle générée par les sociétés CALCIA (désormais HEIDELBERG MATERIALS) et SCORI.

En effet, l'activité de la cimenterie exploitée par HEIDELBERG MATERIALS repose sur des gisements de carrière répartis sur le territoire des deux communes. Par ailleurs, l'unité de regroupement et de prétraitement de déchets industriels exploitée par la société SCORI à Airvault emprunte des voies communales situées en partie sur la commune d'Assais-les-Jumeaux, nécessitant leur entretien et leur réaménagement.

Depuis le passage de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), ces recettes fiscales économiques sont perçues directement par l'intercommunalité. La commune d'Airvault perçoit en retour une attribution de compensation (AC) au montant fixe, intégrant historiquement ces flux.

Parallèlement, le produit des taxes foncières (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) afférent aux installations de ces deux sociétés est intégralement perçu par la commune d'Airvault en sa qualité de commune-siège des établissements, bien que l'activité et l'emprise foncière de l'exploitation s'étendent également au territoire d'Assais-les-Jumeaux.

Pour mémoire, le montant du reversement était fixé à 140 000 € depuis 2020. Toutefois, compte tenu de la diminution progressive des compensations financières liées aux réformes fiscales ces dernières années, il convient désormais d'ajuster le calcul du reversement de fiscalité de la commune d'Airvault au profit de la commune d'Assais-les-Jumeaux.

Après concertation avec les élus d'Assais-les-Jumeaux, Monsieur le Maire soumet la nouvelle convention portant sur les années 2026, 2027 et 2028 (voir annexe 1).

- Vu la délibération du Conseil municipal n° 2026-048 portant conventionnement entre les Communes d'ASSAIS LES JUMEAUX et AIRVAULT en date du 26 octobre 2026,

✓ ***Le Maire propose au Conseil Municipal :***

- **D'approuver les termes de la convention** à intervenir entre la commune d'Airvault et la commune d'Assais-les-Jumeaux, relative au reversement d'une fraction de la fiscalité professionnelle et foncière issue des établissements HEIDELBERG MATERIALS et SCORI (cf. annexe)
- **De fixer** la durée de cette convention à trois ans, couvrant la période 2026-2028, sans possibilité de tacite reconduction
- **De préciser** que le montant annuel du reversement sera fixé par avenant, conformément aux modalités de calcul définies à l'article 1 de la convention
- **De préciser** qu'un avenant à la convention sera établi entre les deux parties afin d'ajuster le montant reversé à la commune d'Assais-les-Jumeaux, dans les conditions prévues à l'article 4
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des avenants afférents
- **De charger** le Maire de l'exécution de la présente décision

✓ ***Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal en décide ainsi, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-1-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

CONVENTION

Portant reversement financier par la commune d'Airvault À la commune d'Assais-les-Jumeaux Convention triennale de 2026 à 2028

Entre
La Commune d'Airvault, représentée par Monsieur Olivier FOUILLET, Maire de la Commune, agissant en son nom et pour son compte et spécialement habilité par délibération du Conseil Municipal

D'une part,

Et
La Commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX, représentée par Monsieur Jean-Louis RIDOUARD, Maire de la Commune agissant en son nom et pour son compte et spécialement habilité par délibération du Conseil Municipal

D'autre part,

- Vu les délibérations concordantes de la Commune d'AIRVAULT et de la commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX
  - Airvault n°DEL2026-119 en date du 16 Novembre 2026
  - Assais-les-Jumeaux n° d2026-048 en date du 26 octobre 2026
- Considérant la convention signée en 1992 entre les communes d'AIRVAULT et d'ASSAIS-LES-JUMEAUX par laquelle elles ont décidé de répartir entre elles une partie de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Foncière liées la Société SCORI (VALCIM à l'origine) ;

- Considérant la convention signée en 2002 entre les communes d'AIRVAULT et d'ASSAIS-LES-JUMEAUX par laquelle elles ont décidé de répartir entre elles une partie de la Taxe Professionnelle et de la Taxe Foncière liées à la Cimenterie CALCIA ;

- Considérant que dans le but de favoriser le fonctionnement de la Société CIMENTS CALCIA et de la société SCORI et de permettre aux deux communes précitées de tirer profit de leurs activités, la Commune d'AIRVAULT et la commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX décident de répartir entre elles une partie de la recette fiscale liée à ces activités ;

- Considérant que la société CIMENTS CALCIA exploite sur le territoire de la Commune d'AIRVAULT une cimenterie, à partir de matériaux extraits de carrière s'étendant à la fois sur la Commune d'AIRVAULT et sur la Commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX ;

- Considérant qu'en complément de l'activité de la cimenterie, la Société SCORI a implanté sur le territoire de la Commune d'AIRVAULT une unité de regroupement et de prétraitement de déchets industriels dont l'accès nécessite l'utilisation d'une voie communale située, en partie, sur la Commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX ;

- Considérant les avenants de 2012 aux 2 conventions, signés entre lesdites communes afin de calculer la répartition d'une partie de la recette fiscale à partir de la CVAE et la CFE à la suite de la réforme de la Taxe Professionnelle ;

- Considérant que la recette fiscale liée à l'activité économique de la société Ciments CALCIA et de la Société SCORI est désormais perçue par la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet, EPCI à fiscalité unique ;

- Considérant les conventions signées entre les deux communes en 2020 et 2023 qui fixaient les reversements annuels de la commune d'AIRVAULT à la commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX à 140 000 € et ce, pour les exercices de 2020 à 2025

- Considérant que durant ces 6 années (2020 à 2025), la base historique de calcul et les reversements liés aux réformes fiscales (Attributions de compensation, FNGIR, DCRTP, FPIC...) ne subissaient que peu de variation, les conventions ont été établies avec une somme de reversement fixée à 140 000 €

- Considérant l'esprit historique de reverser une part financière variable en fonction des recettes de la commune d'Airvault dans un état d'esprit concerté et apaisé entre les deux Communes

- Considérant qu'à partir de 2026, il convient de répartir les nouvelles évolutions de la fiscalité, de la réglementation, des attributions de compensation, des péréquations et incidences financières pénalisant la commune d'Airvault

Il est convenu

Article 1

À titre de compensation financière et de gestion concertée des produits fiscaux, des produits de compensation, péréquation et autres incidences financières résultant de la présence de la société HEIDELBERG Matérials (ex-CIMENTS CALCIA) et de la Société SCORI sur la commune d'Airvault

La Commune d'AIRVAULT reversera à la Commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX la somme à calculer annuellement selon la formule suivante :

Base de calcul est égale au reversement conventionnel de 2016 soit 138 243.59 €

COMPENSATION FINANCIERE ET DE GESTION CONCERTEE
DES PRODUITS FISCAUX ET DOTATIONS D'ETAT
RESULTANT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE
DES SOCIETES CIMENTS CALCIA ET SCORI
AIRVAULT
Année 2016

DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE	2016
Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources	895 894,00
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	471 069,00
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales	-269 701,00
TOTAL	1 097 262,00

SCORI 2016	Bases	Taux	Total	%	Somme à reverser
Foncier Bâti					
CFE	3 801,00	20,41	775,78	40,00	310,31
CVAE	1 240,00	100,00	1 240,00	40,00	496,00
Total (A)					806,31
(FNGIR+DCRTP-FPIC) x1,217% soit 1 097 262 x 1,217% (B)					13 353,68
CALCIA 2016	**Bases**	**Taux**	**Total**	**%**	**Somme à reverser**
CFE	1 782 524,00	20,41	363 813,15	10,00	36 381,31
CVAE	95 882,00	100,00	95 882,00	10,00	9 588,20
Total (C)					45 969,51
(FNGIR+DCRTP-FPIC) x7,119% soit 1 097 262 x 7,119% (D)					78 114,08
Reversement (A+B+C+D)					138 243,59

Auquel un correctif est appliqué représentant 13,4682 % du cumul de l'évolution des éléments financiers de la commune d'Airvault ci-dessous énoncés :

- Variation du FNGIR de l'année N-1 du versement (2025 pour 2026) comparé à 2016
- Variation de la DCRTP de l'année N-1 du versement (2025 pour 2026) comparée à 2016
- Variation du FPIC de l'année N-1 du versement (2025 pour 2026) comparé à 2016
- Variation du DILICO de l'année N-1 du versement (2025 pour 2026) comparé à 2016
- Variation des Allocations compensatrices de l'année N-1 du versement (2025 pour 2026) comparées à 2024

- Variation de la DGF de l'année N-1 du versement (2025 pour 2026) comparée à 2016

	2026
Variation FNGIR 2025/2016	-19 781 €
Variation DCRTP 2025/2016	-37 927 €
Variation FPIC 2025/2016	57 738 €
Variation DILICO 2025/2016	-34 573 €
Variation Allocations compensatrices 2025/2024	24 938 €
Variation DGF 2025/2016	-274 349 €
TOTAL Évolution Éléments Financiers	**-283 954 €**
Reversement 2016	**138 244 €**
Total ÉÉF x Correctif = 13,4682%	-38 243 €
TOTAL 2026 à reverser	**100 000 €**

	2027
Variation FNGIR 2026/2016	
Variation DCRTP 2026/2016	
Variation FPIC 2026/2016	
Variation DILICO 2026/2016	
Variation Allocations compensatrices 2026/2024	
Variation DGF 2026/2016	
TOTAL Évolution Éléments Financiers	
Reversement 2016	**138 244 €**
Total ÉÉF x Correctif = 13,4682%	
TOTAL 2027 à reverser	

	2028
Variation FNGIR 2027/2016	
Variation DCRTP 2027/2016	
Variation FPIC 2027/2016	
Variation DILICO 2027/2016	
Variation Allocations compensatrices 2027/2024	
Variation DGF 2027/2016	
TOTAL Évolution Éléments Financiers	
Reversement 2016	**138 244 €**
Total ÉÉF x Correctif = 13,4682%	
TOTAL 2028 à reverser	

Article 2

La présente convention n'est pas soumise à tacite reconduction.
La prolongation de l'accord entre les 2 communes pour un reversement de la commune d'AIVAULT à la commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX devra faire l'objet d'une nouvelle convention.

Article 3

Le reversement financier sera exécuté au plus tard le 1er décembre de chaque année.

Article 4

Un avenant à la présente convention sera signé entre les 2 parties afin de modifier le montant reversé à la commune d'ASSAIS-LES-JUMEAUX par la commune d'AIRVAULT, en cas de :

A. Modification des données financières, de la réglementation, des attributions de compensation, des péréquations et incidences financières pénalisant la commune d'Airvault en lien avec la fiscalité des entreprises susnommées et l'esprit historique de la mise en place de ces conventions concertées
B. Modification des compétences, de la définition de l'intérêt communautaire de celles-ci ou encore de l'Allocation Compensatrice versée par la Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet à la commune d'AIRVAULT
C. De cessation définitive d'activité de l'une ou des deux sociétés précitées

Article 5

Les précédents documents, conventions et avenants signés entre les 2 parties portant sur le même objet sont annulés.

Article 6

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention sera soumis, par la partie la plus diligente, au contentieux du Tribunal Administratif compétent.

A Airvault, le 16 Novembre 2026

Olivier FOUILLET
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

A Assais-Les-Jumeaux, le 17 novembre 2026

Jean-Louis RIDOUARD
Maire d'Assais-Les-Jumeaux

MAIRIE d'ASSAIS-les-JUMEAUX 79600

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-1-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-120

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme **CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.**
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

INTEGRATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT DE LA VALLEE AUX CHEVRES 1 ET 2 DANS LE BUDGET PRINCIPAL

7.1 - DEL.2026-120

Monsieur le Maire expose :

Dans le budget annexe d'un lotissement, sont retracés les équipements particuliers aux lots qui deviendront la propriété privée des acquéreurs des lots ainsi que les équipements communs que sont les voiries et les réseaux réalisés pour la desserte du lotissement. Ces équipements communs, à leur achèvement, peuvent faire l'objet d'un transfert de propriété dans le domaine public de la Commune, qui en assure l'entretien.

- Considérant que la viabilisation des lotissements de la Vallée aux Chèvres 1 et 2 a conduit à la réalisation de voirie et de réseaux
- Considérant que par délibération 2024.104, le Conseil municipal a décidé de classer la Rue des Bergères en qualité de voirie communale l'intégrant ainsi au domaine public routier de la Commune,

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **De procéder à l'intégration** dans l'actif du budget communal, des dépenses réalisées pour les travaux de voirie et de réseaux imputés dans le budget annexe Lotissements pour un montant de 326 206.09 €
- Par l'émission d'un titre de recette à l'article 7015 du budget annexe Lotissements pour un montant de 326 209.06 €. L'intégration de la voirie sera prise en compte dans l'état des stocks du lotissement.
- Par l'émission d'un mandat au budget principal de la Commune :
  - Article 2152 : Installations de voirie : 119 250.84 €
  - Article 21538 : Réseaux divers : 206 955.25 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, comme au budget annexe « Lotissements »

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide l'opération comptable présentée ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés*

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-121

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FINANCES – DECISIONS BUDGETAIRES

DECISION MODIFICATIVE 03- 2026 – INTEGRATION DE VOIRIE

7.1 - DEL.2026-121

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire des opérations d'investissement pour l'exercice 2026, il convient d'ajuster les crédits budgétaires suivants afin de procéder aux écritures d'intégration de la voirie prévue dans la délibération 2026-

✓ ***Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal***

- **De valider la décision modificative *présentée ci-dessous :***

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Opération	**Article**	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
Opérations non affectées – Chapitre 21	2152	Installations de voirie	- 180 455.25 €	
Opérations non affectées – Chapitre 21	21538	Autres réseaux	+ 206 955.25 €	
0113 – Réhabilitation de l'école des corderies	2313	Constructions	-26 500.00 €	
TOTAL NOUVEAUX CREDITS			**0.00**	**0.00**

- **D'engager les démarches** en vue de la mise en œuvre de cette décision du Conseil municipal.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative présentée ci-dessus à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-122

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FINANCES – SUBVENTIONS

PRESENTATION DE L'ESPACE JEUNESSE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

7.5 - DEL.2026-122

M. Le Maire expose :

En juin 2024, la commune d'Airvault a acquis un ensemble immobilier situé Rue Pierre Laillé à Airvault.
Ce bien se trouve à proximité des équipements scolaires (école PEROCHON et Collège VOLTAIRE) et des équipements sportifs du territoire.
En raison de son implantation géographique, cet édifice offre une opportunité pertinente pour répondre aux besoins de la jeunesse en lui mettant à disposition un espace centralisé dédié à ses activités et à ses rassemblements.
Ce bâtiment permettrait également de reloger l'école de musique — aujourd'hui installée dans des locaux anciens — et de créer ainsi une synergie avec le projet jeunesse.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet élaboré par le cabinet d'architecture ARCHIMAG (Bressuire). Ce travail fait pour donner suite aux réunions de concertation menées en 2025 avec les futurs usagers, en particulier le Centre socio-culturel, pilote de l'animation jeunesse.
A la phase Avant-projet sommaire, les travaux sont estimés à 1 287 000 € HT.

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **De valider le lancement du projet d'aménagement** d'un espace Jeunesse Rue Pierre Laillé tel qu'il a été présenté à l'assemblée.
- **De l'autoriser à solliciter l'ensemble des partenaires institutionnels en vue d'obtenir les soutiens financiers nécessaires à la réalisation du projet,**
- **D'inscrire les crédits budgétaires** nécessaires au budget 2027

- De lancer la consultation des entreprises et d'attribuer les marchés de travaux correspondants à son terme
- D'autoriser le Maire à actualiser autant que nécessaire, les plans de financement de cette opération,
- De l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire, et notamment les demandes d'autorisation d'urbanisme.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le lancement du projet d'aménagement de l'espace jeunesse tel qu'il a été présenté, ainsi que les modalités de mise en œuvre indiquées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-8-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-123

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FINANCES – SUBVENTIONS

PRESENTATION DU PROJET DE LA VOIRIE DE LA RUE DES SABLIERES – DEMANDE DE SUBVENTIONS

7.5 - DEL.2026-123

M. Le Maire et Monsieur Jozeau, adjoint en charge de la voirie exposent :

La commune d'Airvault envisage de réaliser un aménagement en vue de sécuriser les déplacements, apaiser la circulation, organiser le stationnement et améliorer le cadre de vie des riverains sur un axe départemental (RD 46) à l'intérieur de l'agglomération.
De plus, la structure de la chaussée quasi inexistante connait des désordres majeurs et la commune a engagé depuis les deux dernières années, des opérations d'effacement de réseaux depuis l'entrée de l'agglomération en venant de Saint Loup jusqu'au carrefour de la rue de Rochette.
La commune d'Airvault a sollicité les services du Département pour présenter les différentes phases de l'opération aujourd'hui, arrivée au stade du DC, pour un début de travaux attendu pour le premier trimestre 2027.

Contexte et objectifs du projet :

- Aménagement situé depuis l'entrée de l'agglomération venant de Saint Loup jusqu'à la rue de Rochette (environ 500 ml) au sud de la commune.
- Limitation de vitesse actuelle à 50 km/h.
- Effacement de réseaux réalisés (éclairage public en cours de réalisation).
- La rue supporte actuellement environ **2 290 véhicules par jour**, dont **175 poids lourds (7,6 %)**.

Les objectifs du projet visent principalement à :

- Réduire et apaiser les vitesses ;
- Sécuriser les piétons et les cyclistes ;

- Mieux organiser le stationnement ;
- Améliorer la gestion des eaux pluviales ;
- Végétaliser et embellir la rue ;

M. Le Maire présente les plans du projet.

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **De valider le lancement du projet d'aménagement** de la rue des Sablières tel qu'il a été présenté à l'assemblée.
- **De l'autoriser à solliciter** l'ensemble des partenaires institutionnels en vue d'obtenir les soutiens financiers nécessaires à la réalisation du projet et notamment le Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du programme « Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 »
- **De confirmer le plan de financement de l'opération :**

DEPENSES DE L'OPERATION ETUDES ET TRAVAUX	
TRANCHE 1	253 195.78 € HT
TRANCHE 2	243 375.16 € HT
TOTAL DES DEPENSES	**496 571.55 € HT**

RECETTES DE L'OPERATION
Demande au titre du programme « CADS 2022-2028 Sécurisation des routes départementales en agglomération » le taux d'accompagnement fixé à 30 % du montant des dépenses subventionnables pour la tranche 1 et 2.

- **D'inscrire les crédits budgétaires** au budget 2027
- De lancer la consultation des entreprises et **d'attribuer les marchés de travaux** pour cette opération,
- **D'autoriser le Maire à actualiser** autant que nécessaire, les plans de financement de cette opération,
- **De l'autoriser à signer tout document relatif** à cette affaire, et notamment les demandes d'autorisation d'urbanisme.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal valide le lancement du projet d'aménagement de la Rue des Sablières, tel qu'il a été présenté, ainsi que les modalités de mise en œuvre indiquées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-7-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-124

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

DOMAINES ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS

ACQUISITION DES PARCELLES RUE DE LA COUDRELLE – [redacted] / [redacted] – AE 928 – AE 930

3.1 - DEL.2026-124

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre d'un projet d'aménagement foncier Rue de la Coudrelle, il est envisagé d'acquérir deux parcelles de terrain afin de créer à moyen terme, un accès à des terrains communaux.

- Vu les négociations menées :
- Avec [redacted], propriétaires de la parcelle AE 928, d'une superficie de 389m²
- Et [redacted], propriétaire de la parcelle AE 930 d'une superficie de 276 m²

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **D'acquérir les parcelles cadastrées AE 928 et AE 930,** (issues de la division des parcelles AE 699 et AE 700) **d'une superficie totale de 665 m², situées Rue de la Coudrelle - Commune d'AIRVAULT.**

Lesdites parcelles appartiennent à [redacted] domiciliée pour la première : [redacted] et pour la seconde : [redacted]

- **D'accepter les modalités d'acquisition** suivantes :
  - Prix de vente fixé à 15 € le m² soit une somme totale de 9 975 €

- Les frais de notaire sont pris en charge par la Commune. La rédaction de l'acte sera confiée à Maître ROY de l'office notarial d'Airvault.
- D'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement, Mme Régine CHABAUTY, adjointe en charge de l'urbanisme, à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 148 – Opérations financières.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'acquisition des deux parcelles conformément aux modalités présentées ci-dessus, à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-6-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Numéro de dossier : 260429

COMMUNE DE AIRVAULT

Publication le : 19-11-2026

Réception par le préfet le 18-11-2026

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-6-DE

Acte certifié exécutoire

Alpha Géomètre
Société de Géomètre-Expert

Sommets

Point	X	Y	Nature
			Angle de Bâtiment
			Angle de mur
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de mur
			Angle de mur
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de mur
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de mur
			Angle de mur
			Angle de mur
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Angle de Bâtiment
			Borne accepté
			Borne accepté
			Borne accepté

ZC n° 578

ZC n° 597

ZC n° 398

AE n° 14
M. LANDAIS Laurent
Mme MOREAU Roselyne

AE n° 15
M. LANDAIS Laurent
Mme MOREAU Roselyne

AE n° 29

AE n° 926
S= 389 m²

AE n° 930
S= 276 m²

Accès au lot

AE n° 926

AE n° 927

AE n° 100

Lot N°1
S= 1000 m²
AE n° 931

AE n° 11

AE n° 701
Mme MORIN Marie-Paule
Mme CALLARD Christine

AE n° 702
Mme CALLARD Christine

AE n° 872

AE n° 873

AE n° 22

AE n° 18

AE n° 20

AE n° 21

AE n° 19

Couturelle

Rue de

N

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Parcellaire
Relevés planimétrique, à titre indicatif, sur cadastral, sans valeur juridique

DESCRIPTION DES LIMITES

Le long des points A-B, le mur en pierre est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 699
Le long des points B-C, le mur en pierre est privatif et rattaché aux parcelles cadastrées section AE n° 14 et n° 15.
Le long des points C-D, le bâtiment est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 15
Le long des points D-E, le mur en pierre est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 15
Le long des points E-F, le bâtiment est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 15
Le long des points F-G, le mur en pierre est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 15
Le long des points G-H, le bâtiment est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 15
Le long des points H-I-J-K-L-M, le mur en pierre est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 700
Le long des points M-N, le bâtiment est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 702
Le long des points N-O, le mur en pierre est privatif et rattaché à la parcelle cadastrée section AE n° 702

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

19 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.
M. TEILLET s'étant momentanément retiré de la séance, il n'a pas pris part à la délibération.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

DOMAINES ET PATRIMOINE – ACQUISITIONS

RENONCIATION A L'ETUDE GEOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE AE 925 A [redacted]

3.1 - DEL.2026-125

Monsieur le Maire expose :

Par délibération n°2026-084 en date du 21 mai 2026, la Commune a décidé de se porter acquéreur de la parcelle immatriculée AE 925 appartenant à [redacted] dans le but d'y aménager un espace de stationnement en cœur de ville.

Dans le cadre de l'instruction du dossier d'acquisition, l'étude géotechnique de sol préalable n'a pas été réalisée. Cette étude est obligatoire compte-tenu de la qualité du sol classifié : argile fort.

- Considérant que la parcelle est destinée exclusivement à l'aménagement d'un parking de stationnement et ne fera l'objet d'aucune construction de bâtiment ;
- Considérant qu'à l'issue de son acquisition par la municipalité, la parcelle AE 925 sera incorporée au domaine public communal, devenant ainsi inaliénable et imprescriptible

✓ *M. Le Maire propose à l'assemblée :*

- **De dispenser le vendeur de la production** de l'étude géotechnique préalable requise dans le cadre de la cession de la parcelle cadastrée section AE n° 925, en dégageant expressément tant le vendeur que l'office notarial de toute responsabilité et en renonçant à tout recours à leur encontre de ce chef
- **De confirmer** les conditions financières de l'acquisition, consentie à l'euro symbolique, l'ensemble des frais notariés demeurant à la charge de la Commune

- **De prononcer** l'incorporation de la parcelle dans le domaine public communal à compter de la finalisation et de l'enregistrement de l'acte notarié
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la reconnaissance de conseil donné établie par Maître ROY
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, Madame Régine CHABAUTY, Adjointe déléguée à l'Urbanisme, à signer l'acte authentique de vente ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à cette transaction

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions ainsi à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-5-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-126

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

DOMAINES PAR COMPETENCES - VOIRIE

MODIFICATION DES NOMS DE RUES DE LA COMMUNE D'AIRVAULT ET DENOMINATION DES NOMS DE LA ZONE AURALIS 1

8.3 - DEL.2026-126

M. le Maire expose,

Dans le cadre de la mise à jour de l'adressage communal et du déploiement de la Base Adresse Nationale (BAN), une révision de la dénomination de certaines voies s'avère nécessaire. En effet, la présence de doublons et d'homonymies de noms de rues entre les différentes communes déléguées de la commune d'Airvault génère des erreurs récurrentes. Afin de sécuriser l'intervention des services de secours, de garantir la bonne distribution du courrier et de faciliter les démarches administratives des habitants, il est proposé de modifier le nom des voies concernées.

- Vu le Code général des collectivités territoriales **(CGCT)**, et notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du Conseil municipal ;
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 (dite « loi 3DS »), et notamment l'article 169 imposant à toutes les communes la mise à jour et la transmission des données d'adressage dans la Base Adresse Nationale (BAN) ;
- Considérant la nécessité de renommer ou de préciser le nom de certaines voies communales afin de faciliter l'orientation, la distribution du courrier, l'intervention des services de secours et le déploiement des réseaux ;
- Considérant le projet proposé visant à clarifier la numérotation et le nommage des rue sur le territoire communal,

✓ ***Il est proposé de modifier les noms des rues suivantes :***

Nom de la rue	*Village/Commune déléguée concernée*	*Nouveau nom proposé*
Rue de l'Eglise	Barroux/Soulièvres	**Rue de l'Eglise de Barroux**
Rue de l'Eglise	Tessonnière	**Rue de l'Eglise de Tessonnière**
Rue de la Forêt	Barroux/Soulièvres	**Rue de la Forêt de Barroux**
Rue de la Forêt	La Guichardière/Tessonnière	**Rue de la Forêt de Tessonnière**
Rue de la Forge	Enjouran/Tessonnière	**Rue de la Forge d'Enjouran**
Ruelle de la Forge	Repéroux/Soulièvres	**Ruelle de la Forge de Repéroux**
Rue de la Fontaine	Le Deffend/Soulièvres	**Rue de la Fontaine du Deffend**
Rue de la Fontaine	Enjouran/Tessonnière	**Rue de la Fontaine d'Enjouran**
La Grande Rue	La Maucarrière/Tessonnière	**La Grande Rue de la Maucarrière**
Grande Rue de Barroux	Barroux/Soulièvres	*Pas de modification*
Grande Rue de Repéroux	Repéroux/Soulièvres	*Pas de modification*
Impasse des Jardins	Tessonnière	**Impasse des Jardins de Tessonnière**
Impasse des Jardins	Barroux/Soulièvres	**Impasse des Jardins de Barroux**
Place des Jardins	Airvault	**Place des Jardins d'Airvault**
Rue du Lavoir	Enjouran/Tessonnière	**Rue du Lavoir d'Enjouran**
Rue du Lavoir	Le Grand Moiré/Soulièvres	**Rue du Lavoir du Grand Moiré**
Rue des Lilas	Borcq-Sur-Airvault	**Rue des Lilas de Borcq**
Ruelle des Lilas	Borcq-Sur-Airvault	**Ruelle des Lilas de Borcq**
Impasse des Lilas	Barroux/Soulièvres	**Impasse des Lilas de Barroux**
Impasse du Logis	La Guichardière/Tessonnière	**Impasse du Logis de la Guichardière**
Impasse du Logis	Barroux/Soulièvres	**Impasse du Logis de Barroux**
Rue de la Mairie	Borcq-Sur-Airvault	**Rue de la Mairie de Borcq**
Impasse de la Mairie	Tessonnière	**Impasse de la Mairie de Tessonnière**
Rue de la Plaine	Le Grand Moiré/Soulièvres	**Rue de la Plaine du Grand Moiré**
Impasse de la Plaine du Breuil	La Maucarrière/Tessonnière	*Pas de modification*
Rue du Patis	Borcq-Sur-Airvault	**Rue du Patis de Borcq**
Rue du Patis Clisson	Maucarrière/Tessonnière	*Pas de modification*
Impasse de l'Ouche	Repéroux/Soulièvres	**Impasse de L'ouche de Repéroux**
Rue des Basses Ouches	Airvault	*Pas de modification*
Rue de la Garenne	Airvault	*Pas de modification*
Impasse de la Garenne	Barroux/Soulièvres	**Impasse de la Garenne de Barroux**
Impasse du Puits	Deffend/Soulièvres	**Impasse du Puits du Deffend**

✓ ***Monsieur le Maire propose à l'assemblée :***

- **de dénommer les rues de la zone d'activités AURALIS 1 selon le plan joint en annexe :**
  - Route du Toarcien
  - Allée Alcide d'Orbigny
  - Allée des Ammonites

- D'approuver la nouvelle dénomination des rues présentées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires, notamment :
  - La mise à jour des panneaux de signalisation routière et des plaques de rue ;
  - La notification de cette décision aux services postaux, d'urgence (SAMU, Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie/Police), et aux organismes publics concernés ;
  - L'enregistrement et la publication de la modification dans le Guichet Adresse / la Base Adresse Nationale (BAN).
- De préciser que la présente modification prendra effet à ce jour.

✓ *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte ces propositions ainsi à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-15-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET



Légende

Parcelle

Bâtiments

Bâtiments durs

Bâtiments légers

Carte imprimée le :21/10/2026

© DGFiP - cadastre 2025

© IGN - Ortho HR 20cm

Echelle : 1:3 000

0 30 60 90 120 m

Ce document n'a pas de valeur juridique et l'information contenue est donnée à titre indicatif

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-15-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le préfet : 18-11-2026

Publication le : 19-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme **CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.**
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL

CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITES POUR LES SERVICES TECHNIQUES

4.2 - DEL.2026-127

Monsieur le Maire expose :
L'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement d'activité ou accroissement saisonnier.
A ce titre, il est nécessaire de prévoir des recrutements aux services techniques de la Commune en vue de l'accroissement d'activité saisonnière et pour le remplacement des agents. Ces tâches ne peuvent pas être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

✓ ***M. le Maire propose au Conseil municipal :***

- **De créer deux postes d'adjoints techniques non-permanents, pour le service technique des espaces verts**
  - A compter du 1er décembre 2026 jusqu'au 31 mars 2027
  - Sur la base de 35 heures par semaine, rémunérées sur le grade d'adjoint technique au 1er échelon

Les intéressés seront rémunérés, sur un taux horaire défini à partir de l'indice majoré 366 correspondant au grade d'adjoint technique territorial, Catégorie C, Groupe hiérarchique 1, Echelon 1, Echelle C1 ou à l'indice minimum de rémunération de la Fonction Publique quand ce dernier s'avère être supérieur (relèvement de l'indice minimum de traitement de la fonction publique).

- **Et de l'autoriser** à effectuer les recrutements nécessaires pour pourvoir ces emplois,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012- du budget général de la Commune pour 2026 et 2027.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

AR-Préfecture
079-200085785-20261118-2-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet : 18-11-2026
Publication le : 18-11-2026

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026
Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

Le Maire,
Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL

RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS ET REMUNERATIONS

4.2 - DEL.2026-128

M. le Maire et Mme Guilbot en charge des affaires générales exposent :

La Commune d'Airvault doit organiser les opérations de recensement de la population en janvier/février 2027 sous l'égide de l'INSEE.
La réalisation de ces opérations nécessite le recrutement d'agents recenseurs

Pour mémoire au 1er janvier 2026 est

	01/01/2026	Airvault	Borcq-Sur-Airvault	Soulièvres	Tessonnière
Population totale	**3 353**	2 238	245	539	331

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Vu le Code général de la fonction publique
- Vu la loi 2002-276 du 27 février 2002 et le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatifs au recensement de la population
- Considérant qu'il convient de procéder aux opérations de recensement de la population d'Airvault du 21 janvier 2027 au 20 février 2027
- Considérant que ces tâches présentent un caractère ponctuel et discontinu justifiant le recrutement d'agents sous forme de vacations,

✓ *M. le Maire propose au Conseil municipal :*

- De procéder au recrutement de 8 agents recenseurs en qualité de vacataires pour assurer les opérations du recensement de la population prévues au début de l'année 2027,
  Les agents recenseurs sont recrutés à compter du **4 janvier 2027 jusqu'au 20 février 2027** (incluant la formation obligatoire dispensée par l'INSEE et la tournée de reconnaissance).
- **De fixer La rémunération comme suit** :

Libellé	Tarif proposé
Par feuille de logement	1.40 €
Par bulletin individuel	1.25 €
Prime de fin de mission	200 €
Frais de déplacement	150 €
Indemnité pour les 2 demi-journées de formation	40 x 2 = 80 €

Les crédits nécessaires pour la rémunération et les charges sociales seront prévus au budget primitif de l'exercice 2027 au chapitre 012

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-4-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-129

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITUALIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

MANDAT AU CENTRE DE GESTION POUR ENGAGER LA PROCEDURE DE CONSULTATION POUR LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE POUR LA COMMUNE D'AIRVAULT

4.1 - DEL.2026-129

Monsieur le Maire expose :
La Commune d'Airvault dispose de l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents territoriaux ;
Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
La commune d'Airvault adhère actuellement au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2027 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure avec négociation, engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres, les conditions obtenues ne convenaient pas la Commune, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

- Vu le Code général de la Fonction publique
- Vu, le Code général des Collectivités Territoriales
- Vu, le Code des assurances
- Vu, le Code de la commande publique
- Vu, l'article 8 alinéa 4 g) de l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique

✓ *Monsieur le Maire propose à l'assemblée :*

- **D'habiliter le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique des Deux-Sèvres** à souscrire pour la commune d'Airvault et l'ensemble des Communes du Département intéressées par la démarche, le contrat d'assurance statutaire auprès d'une compagnie d'assurance.
    - Congé d'invalidité imputable au service (accidents de service et du trajet et maladies imputables au service)
    - Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, longue maladie, longue durée), de disponibilité d'office pour raison de santé et de temps partiel thérapeutique.

■ Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou agents non-titulaires de droit public :
    - Accidents du travail et de trajet et maladies professionnelles
    - Incapacité de travail en cas de maternité (y compris de paternité, d'adoption, et d'accueil de l'enfant), de maladie ou d'accident non professionnel (maladie ordinaire, grave maladie).

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules.

- **De donner mandat** au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres pour engager la consultation, afin de participer à la procédure de mise en concurrence.
  Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :
    - Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1er janvier 2028**
    - Régime du contrat : **Capitalisation**

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-130

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITUALIRE ET STAGIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

CHARTE D'UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES

4.1 - DEL.2026-130

M. Le Maire expose :

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-29
- Vu le Code du travail, et notamment les dispositions relatives au pouvoir de direction de l'employeur et au respect de la vie privée des salariés/agents ;
- Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016 et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Vu l avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 1er juillet 2026
- Considérant que la collectivité met à disposition de ses agents des outils informatiques, numériques et de télécommunication (ordinateurs, tablettes, téléphones professionnels, accès internet et messagerie électronique) nécessaires à l'exercice de leurs missions ;
- Considérant qu'il appartient à l'employeur public de définir les règles d'utilisation de ces outils afin de garantir la sécurité des systèmes d'information, la protection des données à caractère personnel, de prévenir les risques cyber et de rappeler les droits et devoirs de chaque utilisateur ;
- Considérant que la charte informatique formalise ces règles d'usage, de sécurité et de bonne conduite

✓ *M. Le Maire propose au Conseil municipal :*

- **D'adopter** la charte d'utilisation des systèmes d'information et de communication de la collectivité, telle qu'elle est annexée à la présente délibération ;

- De préciser que cette charte s'applique à l'ensemble des agents permanents ou non, stagiaires, apprentis, élus, ainsi qu'aux prestataires et intervenants extérieurs utilisant le réseau et le matériel de la collectivité ;
- De charger le Maire de diffuser cette charte auprès de l'ensemble du personnel et de veiller à son application ;
- D'annexer la charte au règlement intérieur de la collectivité.

✓ ***Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents ou représentés.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers - 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-14-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Le Maire,

Olivier FOUILLET

Commune d'AIRVAULT
1 rue Constant BALQUET
79600 AIRVAULT

DEL 2026-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du Conseil municipal du 16 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six le SEIZE NOVEMBRE, le Conseil municipal de la commune d'AIRVAULT, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Maire d'Airvault.

20 Conseillers présents :
MM. FOUILLET Olivier, MANCEAU Mattieu, GUILBOT Dominique, CHABAUTY Régine, CHABAUTY Viviane, JOZEAU Jacky, MICHAUD Wilfried, CHARRIER Maryse, BECUE Patrice, BONIFAIT Paul-Emmanuel, BOUJU Noémie, DERBORD William, PRIMAULT Pascal, THIBAUDEAU Pascale, RENOUX Sandrine, ROUX – ROBIC Lydie, NIVEAU Nicole, TEILLET Philippe, DUPIC Didier, MILLON Didier.

05 : Votants par procuration :
BERTRAND David, ayant donné pouvoir à MICHAUD Wilfried
CHAUFOURNIER Joëlle ayant donné pouvoir à BOUJU Noémie
PARTHENAY Frédéric ayant donné pouvoir à CHABAUTY Régine
LANDA Monique ayant donné pouvoir à TEILLET Philippe
VARLET Charlotte ayant donné pouvoir à DUPIC Didier

02 Excusés :
DAMBRINE Frédérique
GOURDON Samuel

Mme CHABAUTY Viviane a été élue secrétaire de séance.
Date de la convocation : le mardi 10 novembre 2026

AUTRES DOMAINES DE COMEPETENCES – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES

PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (P.C.S) ET DICRIM DE LA COMMUNE D'AIRVAULT

9.1 - DEL.2026-131

M. Le Maire et Mme Régine CHABAUTY, adjoint en charge du Plan Communal de Sauvegarde exposent :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2212-2 relatif aux pouvoirs de police du Maire ;
- Vu le Code de la sécurité Intérieure, notamment ses articles L.731-3, R.731-1 et suivants ;
- Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et le décret n° 2022-907 du 20 juin 2022 ;
- Vu le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) arrêté par le préfet des Deux-Sèvres ;
- Vu le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune d'Airvault présenté au Conseil municipal en date du 30 novembre 2010, dont la dernière actualisation a été réalisée en 2019,
- Considérant que le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de crise ;
- Considérant qu'il appartient au Maire de définir l'organisation communale de crise, de recenser les vulnérabilités et les moyens logistiques disponibles (alertes, hébergement d'urgence, ravitaillement, soutien aux populations) ;
- Considérant que la commune est soumise à l'obligation réglementaire d'élaborer un PCS en raison de son exposition à des risques majeurs :
    - Risques naturels : tempêtes, inondations, séismes, mouvements de terrain, rupture de Barrage et radon
    - Risques technologiques : accidents industriels, transports de matières dangereuses

- Considérant que les travaux de révision du PCS sont finalisés et qu'il convient de présenter le document et ses orientations opérationnelles à l'assemblée délibérante ;

Le Plan Communal de Sauvegarde révisé est présenté ce jour aux membres du Conseil Municipal.

✓ *M. Le Maire propose au Conseil municipal :*

- **De prendre acte** de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune
- **De prendre acte** de l'annexion au PCS du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) destiné à être diffusé à la population
- **De charger** Monsieur le Maire à prendre l'arrêté municipal portant approbation du PCS dans les meilleurs délais
- **De préciser** que le dossier du PCS est tenu à la disposition du public et consultable en Mairie aux heures habituelles d'ouverture (à l'exception des données confidentielles ou à caractère personnel)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre le dossier du PCS aux services de l'État (Préfecture) et aux services de secours (SDIS), ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes de l'Airvaudais Val du Thouet
- **De charger** Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution et à la mise à jour régulières du PCS (exercices de simulation, sensibilisation des habitants).

✓ ***Le Conseil municipal prend acte de la présentation du Plan Communal de Sauvegarde.***

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un courrier adressé par courrier au tribunal administratif de Poitiers, 15 Rue Blossac, 86 000 POITIERS ou déposé sur le site www.telerecours.fr

Pour extrait certifié conforme, le 18 novembre 2026

Mme Viviane CHABAUTY
Secrétaire de séance,

M. Olivier FOUILLET,
Maire d'Airvault

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

AR-Préfecture

079-200085785-20261118-13-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 18-11-2026

Publication le : 18-11-2026

Le Maire,

MAIRIE D'AIRVAULT (Deux-Sèvres)

Olivier FOUILLET